

# L'Autriche

Les Cahiers du CIJ

Secteur **F**

Europe/International

F.3. Pays européens

4. L'Autriche

**Mots clefs pour cette fiche:** Autriche, Au Pair, Danube, Europe, Graz, Grossglockner, Innsbruck, Linz, Ski, Tyrol, Vienne

Population : 8 116 000 habitants (en 2005)

Superficie : 83 860 km<sup>2</sup>

Densité : 97 hab./km<sup>2</sup>

Capitale : Vienne (1 608 000 habitants)

Autres villes importantes : Graz (250 000 habitants), Linz (210 000 habitants), Innsbruck (128 000 habitants)

Régime politique : république fédérale, démocratie parlementaire avec des éléments de démocratie directe, le pays est divisé en 9 Länder

Langue : allemand, et le slovène pour une minorité situé au sud-est du pays

Fuseau horaire : UTC +1 Il n'y a pas de décalage horaire avec le Luxembourg

Domaine Internet : .at

Indicatif téléphonique : +43

Alimentation électrique : 220 Volts



## Géographie

L'Autriche est située au cœur de l'Europe et s'étend sur 83 855 km<sup>2</sup>. Les paysages sont très variés, en allant des régions très montagneuses à l'Ouest (Alpes Orientales), jusqu'aux plaines avec un climat continental à l'Est du pays. Il y a environ 8 millions d'habitants, dont plusieurs minorités ethniques qui ont préservé leur langue maternelle : Tchèques,

Slovaques, Hongrois et Croates à l'Est, et Slovènes au Sud du pays.

La superficie nationale est de 83 858 km<sup>2</sup>. Depuis l'antiquité, cette situation géographique particulière a fait du pays un grand carrefour des axes de circulation majeurs et vraie plateforme d'échanges entre les grands espaces économiques et culturels de l'Europe. L'Autriche partage ses frontières nationales avec

huit États : la République fédérale d'Allemagne, la République tchèque, la République slovaque, la République de Hongrie, la République de Slovaquie, la République italienne, la Confédération suisse et le Principauté du Liechtenstein.

## Nature

Les trois quarts du territoire national sont recouverts de montagnes. Le quart restant, concentré essentiellement sur les rives du Danube et les plaines de l'Est, offre des conditions favorables à une agriculture qui satisfait 85 % des besoins nationaux. La forêt, qui s'étend sur 47 % du territoire, permet une production abondante de bois, cellulose et papier, destiné pour une grande part aux pays étrangers.

La variété du relief détermine celle de la flore et de la faune (la faune d'Europe centrale prédomine).

La montagne la plus élevée est le Grossglockner (3 797 m), et le cours d'eau le plus important est le Danube qui traverse le pays sur une longueur de 350 km.

L'Autriche est l'un des pays les plus boisés d'Europe pour qui la protection de l'environnement est une préoccupation de la société et aussi une question importante du point de vue économique.

## | Climat

Trois zones climatiques se distinguent nettement en Autriche :

- l'Est est caractérisé par le climat Pannonien continental, étés secs et chaud, hiver froid.
- les régions des Alpes sont sous l'influence du climat alpin, riche en précipitations, étés courts, soirées fraîches.
- le reste du territoire accuse un climat de transition propre à l'Europe centrale, tempéré et humide.

Les précipitations diminuent nettement de l'ouest à l'est et augmentent avec l'altitude (en montagne, le temps peut changer très vite. Anoraks, pulls et vêtements de pluie sont souvent les bienvenus).

## | Langue

La langue officielle est l'allemand. Selon les régions, des dialectes sont couramment utilisés par toutes les tranches d'âge de la population. L'anglais et le français sont fréquemment compris et parlés.

## | Système politique

L'Autriche est une République démocratique. Le chef d'Etat (le Président fédéral) et les organes législatifs sont donc élus par le peuple. Les droits organiques et libertés fondamentales, par exemple la liberté de religion et de conscience, sont déjà garantis aux citoyens depuis 1867.

L'Autriche est un Etat fédéral dont les neuf Etats membres sont les Länder fédérés de Basse-Autriche, du Burgenland, de Carinthie, de Haute-Autriche, du Salzbourg, de Styrie, du Tyrol, de Vienne et du Vorarlberg. Vienne est en même temps capitale fédérale. La législation de la Fédération est exercée par les deux chambres du Parlement - le Conseil national et le Conseil fédéral -, ce dernier étant chargé de la représentation des intérêts des Länder fédérés. La législation des Länder fédérés incombe aux Diètes des Länder.

Les organes supérieurs du pouvoir exécutif sont, à côté du Président fédéral, les membres du gouvernement fédéral présidé par le Chancelier fédéral. L'organe suprême du pouvoir exécutif dans les Länder est le gouvernement du Land respectif sous la conduite du gouverneur du Land.

## | Population

L'Autriche compte 8 116 000 habitants. La population est germanophone à environ 98 %. Six ethnies sont officiellement reconnues en Autriche – leurs membres vivent dans cinq Länder fédéraux : le Burgenland est désigné de « patrie autrichienne » des croates et hongrois dont beaucoup ont émigré vers Vienne. Les slovénes sont implantés essentiellement dans les vallées méridionales de la Carinthie (Gailtal, Rosental, Jauntal) et dans quelques villages du Sud de la Styrie. Se sont établis à Vienne et en Basse-Autriche (notamment dans la plaine du Marchfeld et du Tullnerfeld) des citoyens tchèques et slovaques, les Roms et Sinti – reconnus comme groupe ethnique depuis 1993 - vivent essentiellement dans des agglomérations du Burgenland, mais aussi à Vienne.

La Loi sur les ethnies adoptée en 1976, reconnaît exclusivement des ethnies autochtones, i.e. des ethnies dont trois générations au moins vivent déjà en Autriche et possèdent la nationalité autrichienne.

L'espérance de vie constatée en 2001 était pour les femmes de 81,7 ans, pour les hommes de 75,9 ans.

## | Confessions religieuses

Le recensement démographique 2001 a révélé la répartition suivante : 73,6 % de la population appartiennent à l'Eglise catholique, 4,7 à l'Eglise protestante (avec une prépondérance luthérienne). Suite notamment aux mouvements d'immigration, le nombre des musulmans est grimpé à 4,2 % dans le courant des dix dernières années ; 3,5 % des citoyens appartiennent à d'autres confessions, 12 % se déclarent être sans appartenance confessionnelle ; 2 % de la population n'ont pas fourni de réponse.

## | Capitale

Vienne est tout à la fois ancienne et nouvelle. Dans l'ancienne ville des empereurs, il règne une ambiance impériale et des châteaux baroques, tels que Schönbrunn ou le Belvédère. Il y a aussi l'immeuble postmoderne Haas-Haus qui fait face à la cathédrale gothique Saint-Etienne, ainsi que les fascinants édifices du Museums Quartier, l'un des plus vastes complexes muséaux du monde. Des concerts et des opéras avec les plus grands noms internationaux à l'affiche invitent dans la capitale de la musique. Avec plus de 100 musées, Vienne est un aperçu de toutes les époques de l'histoire de l'art, elle propose aussi une foule d'attractions rares et de curiosités. L'art de vivre viennois est à expérimenter : au café, dans les tavernes et les nombreux espaces verts des parcs et zones de récréation de l'île du Danube, du Prater et de la Forêt Viennoise.

## | La monnaie

L'unité monétaire autrichienne est l'Euro.

### Les cartes de crédit

Les cartes de crédit sont acceptées dans la plupart des hôtels, restaurants, magasins et stations à essence dans les villes et centres touristiques. L'acceptation des cartes est signalée par un logo en façade de l'établissement. Les distributeurs automatiques sont très répandus.

Les heures d'ouverture des banques Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h00 (17h30 le jeudi). On trouve des bureaux de change dans les gares et les aéroports de toutes les grandes villes.

## | Études et stages

### ■ L'ENSEIGNEMENT-SYSTÈME ÉDUCATIF (ÉCOLES PRIMAIRES-SECONDAIRES)

Aujourd'hui, en Autriche, la scolarité obligatoire est de neuf ans. Aux quatre années d'école primaire (pour les enfants de 6 à 10 ans) font suite l'école primaire supérieure et le collège d'enseignement général. Un

## DECLIC

### UN PEU D'HISTOIRE...

Avec le début de la migration des peuples, l'influence romaine dans les pays danubiens s'efface. A partir du VI<sup>ème</sup> siècle, les Bavarois colonisent le pays. Afin de mettre le holà à l'avancée des Slaves et des Avars venant de l'est, le souverain franc Charlemagne crée vers 800 après J.-C. une marche frontalière sur le territoire de l'actuelle Basse-Autriche. Au X<sup>ème</sup> siècle, la marche à l'est de l'Enns, qui dépend du duc de Bavière, passe à Léopold de Babenberg comme premier margrave héréditaire. C'est à cette époque que le nom « Ostarrichi », qui deviendra plus tard « Österreich », apparaît pour la première fois dans un document.

### Les Babenberg: pères de l'Autriche

Les Babenberg établissent tout d'abord leur résidence à Pöchlarn, puis à Melk dans la délicieuse vallée danubienne de la Wachau. Le pays est colonisé, des abbayes sont fondées (par exemple Klosterneuburg). Dans la deuxième moitié du XI<sup>ème</sup> siècle, l'Autriche devient duché sous Henri II, dit Jasomirgott, qui établit sa résidence à Vienne.

Un peu plus d'un siècle plus tard, le roi Rodolphe I<sup>er</sup> prend le pouvoir – c'est le premier souverain de la maison de Habsbourg, qui dirigera dès lors pendant presque 650 ans le destin du pays. Le centre de l'empire est la Hofburg à Vienne, dont les divers musées (Trésor impérial, Musée Sissi) témoignent aujourd'hui de la vie et de l'action de la dynastie.

Sous les Habsbourg, le pays va s'affirmer comme grande puissance, et devient un empire en 1452 sous Frédéric III. Grâce à une politique matrimoniale judicieuse, les Habsbourg s'assurent au XV<sup>ème</sup> siècle une influence sur la France, et deviennent même rois d'Espagne et de ses toutes nouvelles colonies d'outre-mer.

### Les guerres contre les Turcs

Le grand défi du XVI<sup>ème</sup> siècle est l'avancée des Turcs venant de l'est. En 1529, une armée ottomane assiège Vienne, mais sans succès. Les envahisseurs se retirent, mais au cours du siècle et demi qui suit, la menace reste aiguë. En 1683, les Turcs sont à nouveau aux portes de la ville. Cette fois encore, ils sont repoussés, et par la suite refoulés jusque derrière Belgrade par des généraux tels que le prince Eugène de Savoie.

### L'époque baroque

L'élimination du danger turc donne le coup d'envoi à un essor sans précédent de l'art et de la culture. De somptueux édifices tels que le remarquable château de Schönbrunn (aujourd'hui inscrit au patrimoine culturel mondial) ou la cathédrale de Salzbourg sont construits, les architectes Johann Fischer von Erlach, Lukas von Hildebrandt et Jakob Prandtauer ainsi que les artistes Daniel Gran, Paul Troger et Franz Anton Maulbertsch créent des œuvres exceptionnelles. Sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse (1717-1780), de profondes réformes sont amorcées dans tous les domaines de l'Etat, poursuivies ensuite par son fils, l'empereur Joseph II (1741-1790), un monarque éclairé et libéral.

Avec la Révolution française de 1789, puis la prise du pouvoir par Napoléon, bien des choses vont changer : l'Autriche est impliquée dans les guerres napoléoniennes et participe en 1814/15, en tant que pays d'accueil du Congrès de Vienne, à la réorganisation du continent. L'empereur autrichien François I<sup>er</sup> et son chancelier Metternich réagissent au choc représenté par la révolution pour la noblesse européenne en confisquant les libertés et en imposant la censure. Face à cela, la bourgeoisie se retranche entre ses quatre murs. C'est le début de l'époque Biedermeier. On tient salon et on cultive les arts. Des peintres tels que Ferdinand Georg Waldmüller et Friedrich Gauermann, des compositeurs tels que Franz Schubert et des écrivains et poètes tels qu'Adalbert Stifter, Ferdinand Raimund ou Franz Grillparzer font parler d'eux.

C'est à nouveau une révolution qui marque la fin de cette époque : en 1848, la bourgeoisie renverse François I<sup>er</sup>, et l'empereur François-Joseph I<sup>er</sup> monte sur le trône. Avec son épouse Elisabeth, la légendaire « Sissi », il marque profondément l'image que l'on a jusqu'à nos jours de la monarchie autrichienne. Il dote Vienne, sa résidence, de somptueux édifices et en fait une importante métropole d'Europe centrale, cœur d'un immense Etat multinational qui s'étend également à la Hongrie, à l'Italie du nord et loin au sud-est de l'Europe.

Le roi de la valse, Johann Strauss, connaît un triomphe dans le monde entier. Sigmund Freud développe la psychanalyse. Et vers 1900, le Jugendstil viennois donne naissance à des œuvres d'exception. Des peintres tels que Gustav Klimt ou Egon Schiele font aussi profondément impression que les architectes Otto Wagner et Adolf Loos. Une promenade le long du boulevard du Ring, une visite du Musée Sissi, du Musée Sigmund Freud ou de la Galerie d'art autrichien du Belvédère donnent un bon aperçu de cette époque.

..//..



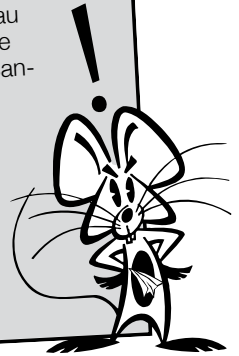
..!..

Les tensions au sein de l'Etat multinational culminent en 1914 dans l'assassinat de l'héritier du trône autrichien, l'archiduc François-Ferdinand, à Sarajevo, qui donne le coup d'envoi à la première guerre mondiale. L'empereur François-Joseph meurt en 1916, et à l'issue de la guerre, en 1918, l'Autriche devient une république. Une situation économique extrêmement difficile et des confrontations politiques entre les démocrates chrétiens et les sociaux-démocrates caractérisent cette période; en février 1934, la guerre civile éclate. Avec la Constitution de mai 1934, le chancelier Engelbert Dollfuss établit un État corporatif autoritaire. Au mois de juillet de la même année, les nationaux-socialistes autrichiens entreprennent une tentative de putsch; celui-ci échoue, mais le chancelier Dollfuss est assassiné.

Le 12 mars 1938, l'armée allemande envahit l'Autriche et incorpore le pays comme « marche de l'est » au Reich national-socialiste allemand d'Adolf Hitler. Après la deuxième guerre mondiale, en 1945, l'Autriche est rétablie comme république, mais reste encore occupée pendant une dizaine d'années par les puissances alliées victorieuses – la Grande-Bretagne, la France, les Etats-Unis et l'Union soviétique.

### L'orée du XXI<sup>ème</sup> siècle

Avec la signature du Traité d'Etat entre les Alliés et l'Autriche le 15 mai 1955 et la déclaration de la « neutralité permanente », l'Autriche retrouve son indépendance. La république alpine à côté du « rideau de fer » a vite fait d'établir sa réputation comme plaque tournante entre l'est et l'ouest. Elle accueille les réfugiés après la révolte hongroise en 1956 et le Printemps de Prague en 1968, devient bientôt le pays hôte d'organisations internationales (ONU, OPEP) et site d'importants sommets et conférences. Le rideau de fer tombe en 1989/90; en 1995, l'Autriche adhère à l'Union européenne.



« Cours polytechnique » d'un an prépare les jeunes de 14 ans, qui n'ont pas l'intention de suivre un enseignement secondaire, à la vie professionnelle. Les apprentis sont tenus de fréquenter une école professionnelle.

Le cycle supérieur de l'enseignement secondaire (destiné aux jeunes de 14 à 18/19 ans) est dispensé soit dans des écoles d'enseignement secondaire général (filiales langues et littérature, scientifique ou de sciences économiques), soit dans le cadre d'un système différencié d'écoles professionnelles proposant des cycles d'enseignement secondaire. L'examen de fin d'études (baccalauréat) délivré par une école secondaire d'enseignement général ou professionnel donne accès aux Universités et Écoles supérieures.

En Autriche, l'enseignement est tributaire d'une loi fédérale en vigueur sur l'ensemble du territoire. L'enseignement public est exempt de droits de scolarité. La politique actuelle en matière d'éducation tend à renforcer l'autonomie des écoles en encourageant les initiatives indépendantes.

Depuis le semestre d'hiver 1994/95, il existe en Autriche des cycles d'enseignement supérieur spécialisés (« Fachhochschulen ») sanctionnés par un diplôme attribuant un grade universitaire.

À Vienne, un certain nombre d'écoles privées sous contrat d'État proposent un enseignement en langue étrangère. Parmi celles-ci, il faut compter le « Lycée français de Vienne », la « Vienna International School » et l'« American International School ». En dehors de ces établissements, il existe à Vienne plusieurs écoles privées n'étant pas sous contrat d'État, telles que les Écoles japonaise, arabe et suédoise.

### ■ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

#### Universités

Il existe 21 universités en Autriche, la plupart sont publiques. Elles sont généralistes ou très spécialisées. Pour accéder aux offres de formations en universités:

<http://www.studyguide.at/>

Actuellement 7 universités sont privées, voir liste avec adresses et diplômes préparés:

[http://www.bmbwk.gv.at/universitaeten/studieren/akad\\_grade/privatunis\\_8091.xm](http://www.bmbwk.gv.at/universitaeten/studieren/akad_grade/privatunis_8091.xm)

**Durée des études:** en moyenne 8 à 10 semestres, selon les spécialités.

#### Organisation des études:

Les études de maîtrise (Diplomstudien) se composent de 2 cycles qui sont tous deux sanctionnés par un examen:

- Le 1<sup>er</sup> cycle doit introduire aux disciplines spécifiques de la dominante

- choisie, et asseoir les savoirs théoriques de base indispensables;
- Le 2<sup>ème</sup> cycle doit permettre l'approfondissement et la spécialisation. (exemples: enseignement; formation d'ingénieur du son, comme spécialisation des études d'électrotechnique...etc.)
- L'examen terminal est le Magister ou le Diplom-Ingenieur

Dans le cadre de l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur, l'enseignement autrichien a adopté le système de transfert de crédits (ECTS) et mis en place des diplômes de « Bachelor » (obtenu après 3 années d'études) et de « Master » (obtenu après 5 années d'études).

Les études doctorales (Doktoratstudien) se déroulent sur 2 à 4 semestres et conduisent au grade de docteur (Doktor) après soutenance d'une thèse et examen final

#### Autres formations universitaires

##### - Kurzstudien:

Ce type d'études courtes (4 à 8 semestres), proposées par certaines universités, ne confère pas de grade académique, mais une qualification professionnelle (Berufsbezeichnung).

##### - Universitätlehrgänge:

Les « Universitätlehrgänge » offrent des cursus de 2 à 4 semestres dans des domaines très divers (économie, tourisme, construction...) et se terminent par un certificat attestant les qualifications acquises.

- **Formations post « graduale » :**  
Elles sont offertes par les différentes universités, souvent dans le cadre de partenariat avec des universités étrangères qui établit un programme de formation commun. Elles se terminent par une qualification de « Master » (avec le nom de l'établissement qui a délivré le diplôme).

#### ■ FACHHOCHSCHULEN/UNIVERSITIES OF APPLIED SCIENCES

Elles ont été mises sur pied à partir de 1994/95; il en existe à présent une trentaine en Autriche. Elles offrent des cursus d'études scientifiques et professionnalisées de 8 semestres (dont 1 à 2 semestres de stage pratique) qui sont sanctionnés par un diplôme d'ingénieur : Diplom-Ingenieur (FH), avec spécification du champ professionnel ou par un Magister (FH).

Elles peuvent aussi délivrer des « Bachelor » et des « Master ». Les cours ont lieu à temps plein et parfois à temps partiel. La langue d'enseignement est l'allemand, parfois l'anglais. Se renseigner au cas par cas.

L'entrée en Fachhochschule est soumise à une sélection.

Une poursuite d'études pour faire un doctorat à l'université est possible; il faut compter de 4 à 6 semestres.

La durée des études pour des étudiants qui auraient déjà une expérience professionnelle dans le secteur d'études concerné peut être raccourcie.

**Le site des Fachhochschulen :**  
<http://www.fachhochschulen.at/>

**Pour les filières de spécialisations :**  
<http://www.postgraduate.at/>

#### ■ AUTRES POSSIBILITES D'ÉTUDES EN DEHORS DE L'UNIVERSITÉ

##### Les écoles professionnelles supérieures (Kollegs)

Deux ans de formation professionnelle dans des domaines très divers (exemples : construction, restauration et réhabilitation urbaine; pédagogie appliquée aux jardins d'enfants; tourisme et économie des loisirs...) Plus d'infos : <http://www.arbeiterkammer.at/www-192-IP-12349.html>

##### Les formations des services médico-techniques (Medizinisch-technischer Dienst)

Ces formations accessibles aux bacheliers (en général après réussite à des tests d'admission) sont organisées auprès des centres hospitaliers, dans des Akademien de diverses spécialités (ergothérapie, orthoptie, laboratoire d'analyses médicales...)

##### Les formations du secteur social

Ces formations durent 6 semestres. Elles sont accessibles aux bacheliers ou aux titulaires d'un examen d'accès aux études supérieures. Elles préparent aux fonctions supérieures du secteur social. Les études se terminent par le « Diplomsozialarbeiter ».

##### Les écoles supérieures de formation des enseignants (Pädagogische Akademien)

Formation d'une durée de 3 ans pour les enseignants des écoles primaires, des écoles secondaires (de premier cycle), pour les écoles spécialisées et pour les écoles préparatoires à la formation professionnelle.

[http://www.bmbwk.gv.at/schulen/bw/leb/Paedagogische\\_Akademien1564.xml](http://www.bmbwk.gv.at/schulen/bw/leb/Paedagogische_Akademien1564.xml)

##### Admission et inscription

L'année universitaire débute le 1<sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre; elle est découpée en 2 semestres, le semestre d'hiver qui commence le 1<sup>er</sup> octobre et le semestre d'été qui commence le 1<sup>er</sup> mars; un semestre compte au minimum 14 semaines.

La période d'inscription (semestrielle) est variable selon les établissements, mais dure au minimum 4 semaines et se termine au plus tard 4 semaines après le début du semestre.

La date limite se situe souvent à la fin octobre pour le semestre d'hiver et à la fin mars pour le semestre d'été. Les étudiants de l'union européenne sont soumis à la même procédure que les étudiants autrichiens; ils n'ont par ailleurs pas besoin de titre de séjour.

##### Conditions d'admission pour les universités :

Il faut posséder un diplôme équivalent du bac autrichien -la Matura. Il n'y a pas de numerus clausus en Autriche, mais selon la filière envisagée et l'origine scolaire (type de bac) il peut y

avoir nécessité de passer des épreuves d'admission complémentaires. (Ergänzungsprüfungen ou Zusatzprüfungen).

##### Droits d'inscription :

Les études sont gratuites pour les étudiants de l'union européenne.

##### Conditions d'admission pour les Fachhochschulen :

Il est nécessaire de posséder un diplôme de fin d'études secondaires mais l'entrée en Fachhochschule est soumise aussi à une sélection.

Se renseigner auprès de chaque école : <http://www.fachhochschulen.at/>

##### Geschäftsstelle des Fachhochschulrates

Liechtensteinstraße 22 A  
A-1090 WIEN  
Tél. (+43) 1 319 5034-0 ou (+43) 1 319 5034-30  
E-mail : [office@fhr.ac.at](mailto:office@fhr.ac.at)  
Site : <http://www.fhr.ac.at>

#### | Aides financières

Elles sont plus faciles à obtenir en ayant déjà entamé un parcours universitaire auparavant. Il existe un nombre limité de bourses du gouvernement autrichien pour des étudiants qui ont au moins accompli leur premier cycle d'études.

Base de données répertoriant les bourses pour étudier ou faire de la recherche en Autriche (Studieren in Österreich)

<http://www.grants.at/>

#### | Sécurité sociale – assurances

Les étudiants payent 20,38 € par mois pour la Sécurité sociale

Site qui explique le fonctionnement de la sécurité sociale autrichienne, texte en français :

<http://www.sozialversicherung.at/mediaDB/23159.PDF>

#### | Cours de langue en université

Trois universités proposent des cours de langues dans des disciplines spécifiques pour les étudiants étrangers (University preparation programme).

Pour plus d'informations :  
[http://www.oead.ac.at/\\_english/oead\\_about/organisation/vorstudien.asp](http://www.oead.ac.at/_english/oead_about/organisation/vorstudien.asp)

## Links

### Pour chercher les adresses des universités :

<http://www.wegweiser.ac.at>  
<http://www.bmbwk.gv.at>  
<http://www.studyguide.at>

### Österreichische Hochschüler-schaft (ÖH) Service d'information pour les étudiants : études, logements, jobs... (existe auprès de toutes les universités)

<http://oeh.ac.at/oeh/service>

### Centre International Universitaire (CIU) association à but non lucratif qui accueille et informe les étudiants étrangers

Schottengasse 1/ Mezzanin  
A-1010 WIEN  
Tél. (+43) 1 533 65 33 ou (+43) (0) 1 533 65 33 9  
E-mail: [office@ciu.at](mailto:office@ciu.at)  
Site: <http://www.ciu.at>

## La reconnaissance des diplômes et des qualifications

L'homologation peut être demandée dans toute université offrant des études comparables ou bien dans le Conseil de Fachhochschule ou le collège de Fachhochschule en Autriche. Les critères d'évaluation sont le contenu, l'étendue et les exigences des études autrichiennes dont la sanction fait l'objet de la demande d'homologation. Si certaines conditions d'homologation ne sont pas remplies, celles-ci peuvent être acquies en qualité d'auditeur libre.

Le dossier doit comprendre :

- le passeport
- la justification du statut de l'établissement étranger d'enseignement universitaire, supérieur ou autre post-secondaire
- des indications détaillées sur les études accomplies à l'étranger, p.ex. livret d'étudiant, guide des étudiants, titre d'épreuves, travaux scientifiques, attestations de fin de travaux, etc.

- titre de fin d'études et de collation de grade universitaire
- la preuve que la homologation est nécessaire pour le travail envisagé (soit par obligation légale soit par des directives internes générales d'un employeur).

Ces documents doivent être présentés soit en original, soit sous forme de copie légalisée, le diplôme de fin d'études toujours en original. Tout document en langue étrangère doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme.

En matière de questions générales relatives à l'homologation s'adresser à :

### ENIC NARIC AUSTRIA

Ministère Fédéral de l'Éducation, des Sciences et de la Culture  
Minoritenplatz 5  
A-1014 Wien

Tel. (+43) 1 53 120 - 0  
Fax: (+43) 1 53 120 - 30 99  
E-mail: [ministerium@bmu.gv.at](mailto:ministerium@bmu.gv.at)  
Site: <http://www.bmu.gv.at>

## Recherche Individuelle de stages en Autriche

### ARBEITSMARKTSERVICE

AMS Österreich, Bundesgeschäftsstelle  
Treustraße 35-43  
A-1200 Wien

Tél. (+43) 1 331 78  
Fax: (+43) 1 331 78 - 150  
Site: <http://www.ams.or.at>

### Job-Center International des AMS Wien

Reschgasse 20-22  
A-1120 Wien  
Tél. (+43) 817 45 44 113

### Job-Center International Innsbruck

Südtirolerplatz 14-16  
A-6020 Innsbruck  
Tél. (+43) 512 58 63 00

### Office for Exchange Programmes/ Büro für Austauschprogramme of the Austrian Exchange Service

Alserstrasse 4/1/15/7  
A-1090 Wien  
Tél. (+43) 1 42 77 28 185  
Fax: (+43) 1 42 77 28 194  
E-mail: [tibor.szabo@oead.ac.at](mailto:tibor.szabo@oead.ac.at)

## Le titre de séjour

L'Autriche fait partie de l'Union européenne et de l'espace Schengen.

## Ressortissant européen

Les ressortissants européens peuvent y circuler librement munis d'une carte nationale d'identité valide ou d'un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de cinq ans. La durée de séjour ne doit pas dépasser les trois mois.

## Étranger résidant dans la communauté européenne

L'Autriche faisant partie de l'espace Schengen, en tant qu'étranger résidant dans la communauté européenne vous n'avez pas besoin de la demande d'un visa. Pour votre voyage en Autriche munissez-vous de votre passeport valide et de votre titre de séjour valide. Comme titres de séjour sont acceptés : carte de séjour, carte de résident.

## Séjour permanent en Autriche

Il convient de se munir d'un passeport valide ou d'une carte d'identité valide. Les demandeurs d'emploi peuvent séjourner jusqu'à trois mois en Autriche dans le cadre d'une recherche d'emploi. Noter qu'il y a obligation de déclarer son séjour en Autriche auprès de la mairie.

**!! Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les ressortissants de l'Union européenne qui s'établissent en Autriche doivent solliciter un certificat de déclaration (anmeldebescheinigung). Cette formalité, distincte de la déclaration de domicile (anmeldung), est à effectuer dans les trois mois qui suivent l'installation auprès des autorités municipales !!**

## Citoyen hors Union Européenne ou CEE et souhaitant s'installer en Autriche ?

### Séjour jusqu'à 6 mois

En tant que ressortissant d'un État tiers en possession d'un titre de séjour UE valable,

il est possible de séjourner jusqu'à 3 mois (en tant que touriste) en Autriche, sans visa.

Pour rester en Autriche sur une durée supérieure à 3 mois, il y a besoin d'un titre de séjour à demander. Pour un séjour jusqu'à 6 mois, il faut un visa D+C à demander auprès de la Section Consulaire de l'Ambassade d'Autriche du pays d'origine.

### Plus de 6 mois

Si vous souhaitez vivre plus de six mois en Autriche ou envisagez de vous y établir durablement, vous avez besoin d'un titre de séjour que vous pouvez demander auprès de la Section Consulaire de l'Ambassade d'Autriche ou auprès de l'autorité de représentation autrichienne compétente pour vous.

## Emploi

### Bourses de l'emploi

Ce sont tant des institutions publiques que privées qui se chargent de mettre en place des bourses de l'emploi.

L'Agence pour l'Emploi (Arbeitsmarkt-service Österreich/AMS) propose sur son site [www.ams.or.at](http://www.ams.or.at) des informations complètes et la possibilité de contacts directs, également par voie électronique. En tant que demandeur d'emploi domicilié en Autriche, il convient de s'adresser au Bureau régional de l'Agence pour l'Emploi (regionale Geschäftsstelle des AMS) que vous pouvez contacter sur ce site.

En tant que demandeur d'emploi domicilié à l'étranger, on trouve des informations sur l'espace recherche d'emploi, «eJob-Room», du site de l'AMS. Sur cet espace, il est possible de consulter gratuitement, librement et sans obligation des offres d'emploi en Autriche (et dans d'autres pays européens) et enregistrer ses propres candidatures. Sous le lien «Service für Arbeitssuchende» (Service pour demandeurs d'emploi) du site de l'AMS, on trouve en outre des informations sur l'emploi d'étrangers, y compris une liste d'organismes habilités privés de placement de personnes Au Pair; des informations et des liens vers la bourse européenne de l'emploi (EURES), une page spéciale consacrée aux services destinés aux femmes et des liens utiles vers des organismes privés de placement et d'aide à l'emploi.

### Emploi pour étudiants

Un site pour aider les étudiants qui

cherchent un travail pour financer leurs études :  
<http://www.jobwohnen.at/>

Possibilités de télécharger la brochure d'information «Studieren und arbeiten» («Étudier et travailler») sur le site :  
<http://oeh.ac.at/oeh/service/100143571281/101388120857/101388162438>

Consulter les offres dans les journaux :

- <http://www.diepresse.at>
- <http://www.kurier.at>
- <http://derstandard.at/>

Il est aussi possible de consulter le site de l'Office de l'emploi autrichien :

- <http://www.ams.or.at>
- [http://www.jobboerse.at/jobsuche\\_suche.htm](http://www.jobboerse.at/jobsuche_suche.htm)
- <http://www.studieren.at>
- [http://jobroom.ams.or.at/entry/as\\_aut\\_login.htm](http://jobroom.ams.or.at/entry/as_aut_login.htm)

## Logement

### Logement étudiant

**!! Il convient de s'en préoccuper 6 mois à 1 an à l'avance !!**

Pour le logement en cité universitaire s'informer auprès du service du logement étudiant du lieu d'études. Voir les coordonnées à partir du site :  
<http://oeh.ac.at/oeh/service/100143570701/102976725008>

**Site officiel du logement étudiant :**  
<http://www.housing.oead.ac.at/>

**Bourses au logement, informations :**  
<http://oeh.ac.at/oeh/service/100143571281/107809580525>

**Site d'info sur le logement :**  
<http://wohnen.career.at/>

### Logement court durée

Site des auberges de jeunesse autrichiennes :

- <http://www.oehv.or.at/>
- <http://www.bergfex.at>
- <http://www.lagerquartier.at>
- <http://www.campsite.at>
- <http://www.publish.at/trekking>
- <http://www.tiscover.at>

### Logement longue durée

Il est bien sûr possible de consulter les offres de location dans les journaux ou revues régionales :

- <http://www.diepresse.at>
- <http://www.kurier.at>
- <http://www.derstandard.at/>

### Colocation

- <http://www.mwz.at>
- <http://www.oehv.or.at/d-choose.htm>

## Transport

### ■ TRAIN

Le réseau des Chemins de Fer Fédéraux Autrichiens (ÖBB) comprend environ 5 800 km et est relié au réseau ferroviaire européen.

Pour les moins de 26 ans, la Vorteils-card : pour 20 € et une photo, cette carte, valide pendant un an, offre jusqu'à 50% de réductions sur tous les trajets en Autriche. D'autres cartes sont en vente, également valides une année : la Classic Card offre les mêmes avantages que la Vorteils-card, mais pour les plus de 26 ans et un coût de 100 €. Pour les familles (Familie Card), les seniors (plus de 60 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes !), avec la Senior Card, ou les groupes (6 personnes minimum), des tarifs intéressants sont également proposés.

Réservations en ligne possibles sur le site des ÖBB, en allemand uniquement : Internet : <http://www.oebb.at>. Pour tout renseignement, le centre d'appel des ÖBB, joignable 24 h/24 : Tél. (+43) 517 17

La compagnie des chemins de fer autrichienne exploite également la plus grande compagnie d'autobus. Voilà pourquoi on trouve sur ce site un lien vers la plupart des communications de transport public.

<http://www.oebb.at>

Le train va de l'aéroport au centre-ville toutes les demi-heures. Durée moyenne du trajet : 32 minutes.

### ■ TAXI

Les taxis sont à disposition en face de l'aéroport.

**Aéroport - centre ville :**  
approximativement 40 €.

### ■ AÉROPORTS

Liste des aéroports internationaux en

Autriche et de toutes les compagnies aériennes y atterrissant.

<http://www.flughafen.co.at>

#### Service de covoiturage

Recherche spécifique pour les offres en Autriche :

<http://mitfahrzentrale.lycos.de>

#### ■ TRANSPORTS EN COMMUN

<http://www.fahrgast.at>

#### Métro

Sur ce site, des informations sur le

réseau de métro viennois et sur les communications régionales en bus et en train.

<http://www.vor.at>

#### ■ EN VOITURE

Les autoroutes autrichiennes sont payantes (mais les tarifs restent très raisonnables). Attention, il n'y a souvent pas de péage et, à Vienne par exemple, on se retrouve presque automatiquement sur une autoroute dès que l'on sort du centre ou de la ville. On peut donc emprunter l'autoroute (volontairement ou non )

sans payer... et l'infraction peut coûter jusqu'à 120 € !

Concrètement, il faudra acheter au préalable une vignette à coller sur le pare-brise (vendues dans les stations-service, les bureaux de poste et les bureaux de tabac).

#### Attention aux limitations de

**vitesse :** 130 km/h sur autoroute ; 100 km/h sur les routes à double voie ; 50 km/h en zone urbaine et 30 km/h dans certaines villes, comme Graz, par exemple !

## Quelques contacts...



#### Ambassades du Luxembourg en Autriche

81, Sternwartestrasse  
A-1180 Vienne

Tél. (+43) 1 478-2142

Fax: (+43) 1 478-2144

E-mail: [vienne.amb@mae.etat.lu](mailto:vienne.amb@mae.etat.lu)

#### Ambassade d'Autriche à Luxembourg

##### Chancellerie diplomatique

3 rue des Bains  
L-1212 Luxembourg

Tél. (+352) 47 11 88-1 / 22 69 57-1

Fax: (+352) 46 39 74

E-mail: [luxembourg-ob@bmaa.gv.at](mailto:luxembourg-ob@bmaa.gv.at)

#### Bureau de l'Attaché de Défense

5 place du Champs de Mars  
B-1050 Bruxelles

Tél. (+32) 2 289 07 20

Fax: (+32) 2 513 68 86

E-mail: [milattau@belgacom.net](mailto:milattau@belgacom.net)

#### Bureau du Conseiller Commercial

479 avenue Louise, BP 52  
B-1050 Bruxelles

Tél. (+32) 2 648 21 11

Fax: (+32) 2 640 12 69

E-mail: [bruessel@austriantrade.org](mailto:bruessel@austriantrade.org)

#### Centre Information Jeunes en Autriche

<http://www.jugendinfo.cc>

#### QUELQUES NUMÉROS UTILES

**Pompiers :** 122

**Police secours :** 133

**Ambulance :** 144

**Médecin d'urgence :** 141

**Appel d'urgence européen :** 112

#### Sources

- **Le Routard**  
<http://www.routard.com/>
- [http://europa.eu/youth/travelling\\_europe/index\\_au\\_fr.html](http://europa.eu/youth/travelling_europe/index_au_fr.html)
- <http://www.autriche.com>
- <http://http://www.europa.eu.int/eures>
- <http://http://www.europa.eu.int/ploteus>
- <http://www.europa.eu.int/youth>
- <http://www.infomobil.org>
- <http://www.eurolibe.com>
- [http://www.berufsinfo.at/03\\_ausbildung/bildungssystem/Franzoesisch.pdf](http://www.berufsinfo.at/03_ausbildung/bildungssystem/Franzoesisch.pdf)
- <http://www.austria.info/fr>
- <http://www.bmaa.gv.at/>
- <http://www.euroguidance-france.org/euroguidance/fiches/pays/Allemagne.htm>
- [http://www.bmbwk.gv.at/fremdsprachig/fr/quest/quest\\_concern\\_info6.xml](http://www.bmbwk.gv.at/fremdsprachig/fr/quest/quest_concern_info6.xml)

